

Publication d'une convention réglementées conclue par la Société
(Articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce)

Conclusion d'un contrat d'offre publique d'achat entre la Société et Zydus Lifesciences Limited

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 2025, Amplitude Surgical, société anonyme dont le siège social est situé 11, Cours Jacques Offenbach, 26000 Valence et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 533 149 688 (la « **Société** ») a conclu avec la société Zydus Lifesciences Limited, une société de droit indien dont le siège social est situé Zydus Corporate Park, Scheme No. 63, Survey No. 536, Khoraj (Gandhinagar), Nr. Vaishnodevi Circle, Ahmedabad – 382481, Gujarat (Inde) (« **Zydus** »), un contrat en langue anglaise intitulé *Tender Offer Agreement* (le « **Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique** ») en vue de la coopération des parties dans le cadre de lancement d'une offre publique d'achat sur les actions de la Société dans l'hypothèse de la réalisation du projet de cession de bloc de contrôle ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date de ce jour (la « **Cession de Bloc** »).

Personnes intéressées

Messieurs Stefano Drago, Olivier Jallabert et Madame Charlotte Pennec, membres du conseil d'administration de la Société pourraient être considérés comme intéressés à la conclusion du Contrat de Coopération dans le Cadre de l'offre Publique, dans la mesure où ces personnes sont directement ou indirectement intéressées à la Cession de Bloc.

Approbation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion du Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique lors de sa réunion du 3 mars 2025.

Messieurs Stefano Drago, Olivier Jallabert et Madame Charlotte Pennec, tous les trois membres du conseil d'administration et pouvant être considérés comme intéressés à la conclusion dudit Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique, n'ont pris part (i) ni aux délibérations (ii) ni au vote sur l'autorisation sollicitée du conseil d'administration de la Société pour la conclusion du Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique.

Madame Sophie Lombard et Monsieur Daniel Caille ont voté pour l'autorisation de la conclusion du Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique.

Principaux termes et conditions du Contrat de Coopération dans le cadre de l'Offre Publique

Aux termes du Contrat de Coopération dans le cadre de l'Offre Publique, Zydus s'engage irrévocablement à déposer une offre publique d'achat, sur l'intégralité des titres de la Société dont il n'a pas, directement ou indirectement, la détention, à un prix par action égal à 6.25 € (l'« **Offre** ») sous réserve de réalisation de la Cession de Bloc.

Le Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique organise la coopération des parties pour mettre en œuvre l'Offre et organiser et financer le remboursement anticipé des engagements financiers qui devraient être refinancés du fait de la réalisation de la Cession de Bloc.

Information relative à l'intérêt du Contrat de Coopération dans le cadre de l'Offre Publique pour la Société et ses actionnaires

La conclusion par la Société du Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique est conforme à son intérêt social en ce qu'il lui permet notamment d'organiser la coopération relative aux clauses de

changement de contrôle et à son refinancement dans le cadre du changement de contrôle entraîné par la réalisation de l'Offre le cas échéant.

La conclusion du Contrat de Coopération dans le cadre de l'Offre Publique sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par la loi.

Indication du rapport entre le prix pour la Société et le dernier bénéfice annuel

Il est rappelé, conformément à l'article R. 22-10-17 du Code de commerce, qu'il n'y a pas de prix attaché aux engagements contractuels réciproques souscrits dans le Contrat de Coopération dans le Cadre de l'Offre Publique.